



Signataire : Aude Martenot

Date de dépôt : 2 mars 2023

Question écrite urgente

Fermeture des lieux d'accueil « Les Coccinelles » pour enfants en âge préscolaire dans des centres d'hébergement de migrants et migrantes : quelles explications ?

Les Coccinelles sont des lieux d'accueil pour enfants en âge préscolaire situés dans les quatre centres d'hébergement de migrant·exs : Anières, la Seymaz, les Tattes, Rigot.

Créée en 2014 à la demande de plusieurs résident·es, La Coccinelle au foyer d'Anières a d'abord été gérée bénévolement, avant de voir l'ajout d'un poste salarié à temps plein réparti entre une psychomotricienne, une assistante socio-éducative (ASE) et un éducateur spécialisé. Au vu du succès rencontré, le modèle a été reproduit dans d'autres foyers de l'Hospice général, notamment aux Tattes, à la Seymaz et au foyer de Rigot.

Les Coccinelles existent depuis 8 ans et remplissent pleinement leurs objectifs. Pour les enfants, la maîtrise du français a été nettement améliorée, facilitant ainsi l'intégration scolaire. Cela permet aussi de se conformer à la vie en groupe, d'entamer en douceur le processus de séparation d'avec leurs parents et d'acquérir de l'autonomie. Enfin, la présence de professionnel·lexs permet de repérer précocement d'éventuels problèmes de développement.

Pour les parents, ces espaces d'accueil sont indispensables pour disposer de temps afin de prendre des cours de français, de suivre une formation ou de se rendre à des rendez-vous médicaux.

A Anières, ce sont entre 10 et 15 enfants qui ont bénéficié de cet accueil en moyenne chaque jour (avec une équipe d'une dizaine de bénévoles, en plus d'un poste équivalent plein temps). Aux Tattes, c'est une vingtaine d'enfants qui ont fréquenté la structure, pour le même poste ETP et un peu moins de bénévoles.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2023, le BIE ne finance plus le poste d'éducateur·trice des Coccinelles, et l'Hospice général n'a pas repris ce financement. Ainsi, depuis début janvier 2023, la seule proposition a été une réduction drastique du temps de présence du poste de professionnel·le présent·e, à raison de 1h30 par jour deux fois par semaine. Cette proposition ne tient pas la route : aucun·e professionnel·le n'accepte un temps de travail si bas, avec parfois une longue distance pour se rendre sur son lieu de travail (ex. : Anières), ainsi le poste reste inoccupé, par exemple à la Seymaz.

De plus, cela ne correspond pas du tout aux besoins des parents de pouvoir faire garder leur enfant pour suivre un cours de français ou se rendre à un rendez-vous médical, sans parler des bénéfices que cela représente pour les enfants.

A la suite de cette fermeture soudaine d'un poste d'éducateur·trice, sans explication ni compensation, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelles sont les raisons qui ont poussé le BIE et l'Etat (l'Hospice général) à fermer le poste salarié des Coccinelles ? En fonction de quels critères ?*
- 2. Les médias ont relayé la parole de l'Hospice général qui semble donner comme explication le fait que la structure La Coccinelle ressemblerait trop à une crèche, ce qui nécessiterait une autorisation. Comment, sur un canton où le manque de places en crèche est si crucial, cela pourrait-il être un problème d'avoir davantage de crèches ? Ne serait-ce pas le moment de demander une telle autorisation ?*
- 3. Quels critères ne sont pas remplis pour obtenir cette autorisation ? L'Etat ne devrait-il pas tout mettre en œuvre pour obtenir cette autorisation ? A-t-il l'intention de le faire ?*
- 4. En attendant, le temps de garde réduit des Coccinelles ne correspond plus aux besoins des parents et des enfants. L'Etat a-t-il l'intention de mettre rapidement une autre structure ou une compensation en place, pour combler ce manque ?*